



HORAIRES

Du Lundi au Samedi
8h30 à 12h et 14h à 18h

Fermé Dimanche et jours fériés

FACTURE : AUCUN DUPLICATA NE SERA FOURNI

2240 Route d'Avignon - 84210 Pernes Les Fontaines

Tél. 06 16 13 00 89 - tél. SARL LADY NOIRE - SIRET 448 886 853 000 28

N°I INTRA FR 65 448 886 853 00028

Propriétaire :
Adresse :
Tél :

-CONTRAT DE PENSION chiens-

Nom du chien : Race : Sexe : M / F
Date de naissance : Date vacc : Identification :

Période de pension :

Du Heure au Heure
Tarif journalier - 15€ x Jours Demi-journées : x 8€
Total € Réglé par Chèque Espèces

FONCTIONNEMENT DE LA PENSION

Le propriétaire de l'animal mis en pension au centre canin Lady-Noire déclare accepter les conditions ci-dessous :

1- Le PAIEMENT de la pension s'effectue le jour de l'entrée dans les lieux.

Si le propriétaire veut reprendre l'animal avant la date fixée lors de la réservation, il ne peut prétendre en aucun cas au remboursement des jours perdus.

De même toute annulation de réservation (sauf décès) ne peut donner droit au remboursement de l'acompte versé lors de la réservation.

2 - Lors du dépôt de l'animal, il faudra fournir son carnet de vaccination à jour ainsi que sa carte d'identification. L'animal doit être vacciné depuis plus de 8 jours et moins d'un an par une vaccination traditionnelle. Traitements recommandés en plus mais non obligatoires : VERMIFUGE et TOUX DE CHENIL.

3 - Par mesure d'hygiène il est interdit d'apporter des couvertures, paniers, linges...

4 - Nos clients s'engagent à nous communiquer les risques que peuvent présenter leurs chiens dans tous les domaines, notamment caractériel. La prise en charge d'un animal dangereux entraînera un surcoût de 5€ par jour.

5 - Le propriétaire s'engage à assumer toutes les dépenses vétérinaires (maladie ou autres) pouvant survenir pendant le séjour. Le pensionneur fera appel au vétérinaire de son choix, ce que le propriétaire de l'animal reconnaît accepter.

En cas de maladie, le responsable du chenil s'engage à soigner l'animal.

6 - Des suppléments peuvent être facturés au propriétaire de l'animal (soins, médicaments, aliments spécifiques, chienne en chaleur, déplacement, produit antiparasitaire La prestation du séjour de votre animal ne comprend pas un toilettage.

7 - Reprise : Le propriétaire s'engage à reprendre l'animal à la date de départ indiquée sur la facture. Dans l'hypothèse où il ne pourrait être repris à la date prévue, le propriétaire avertira la pension LADY NOIRE dans les meilleurs délais et si possible avant la date de départ.

Avant chaque départ, le propriétaire s'engage à vérifier soigneusement l'état de son chien. Toute contestation ne pourra être faite après l'heure de départ de celui-ci.

Fait à Pernes les Fontaines, le :

mention « Lu et Approuvé »

SIGNATURE DU PROPRIETAIRE :